

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

ASSOCIATION  
INITIATIVE BROCELIANDE

Siège Social : 48 rue de Saint-Malo  
35360 Montauban de Bretagne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur  
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon  
35400 SAINT MALO  
Tél 02 99 40 96 52  
Fax 02 99 40 18 29  
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

Rue de la Terre Victoria  
Parc Edonia – Bâtiment A  
35760 SAINT GREGOIRE  
Tél 02 99 87 54 54  
Fax 02 99 87 00 00  
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane  
22100 DINAN  
Tél 02 96 85 27 85  
Fax 02 96 85 25 27  
dinan@comptagesma.fr

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Initiative Brocéliande,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BROCELIANDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des  
comptes annuels

Exercice clos le  
31.12.2022

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

Association INITIATIVE  
BROCELIANDE

Exercice clos le  
31.12.2022

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes,

Le commissaire aux comptes

---

COMPTAGESMA AUDIT

Thomas LE PORS

---

**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et ac				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 285,40	1 401,63	883,77	629,85
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à ê				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	265,50		265,50	112,50
Prêts	566 534,49	5 665,37	560 869,12	537 389,70
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>569 085,39</b>	<b>7 067,00</b>	<b>562 018,39</b>	<b>538 132,05</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 770,08		7 770,08	2 500,00
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	4 337,82		4 337,82	5 988,42
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	496 643,46		496 643,46	372 939,55
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>508 751,36</b>		<b>508 751,36</b>	<b>381 427,97</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 077 836,75</b>	<b>7 067,00</b>	<b>1 070 769,75</b>	<b>919 560,02</b>

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>371 304,05</b>	<b>372 146,15</b>
Première situation nette établie	386 112,98	380 327,98
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	-14 808,93	-8 181,83
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>680 000,00</b>	<b>525 000,00</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	680 000,00	525 000,00
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>2 546,51</b>	<b>-4 658,10</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 053 850,56</b>	<b>892 488,05</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>1 053 850,56</b>	<b>892 488,05</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 744,02	14 762,94
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 125,17	7 549,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50,00	4 659,27
Produits constatés d'avance		100,00
<b>Total IV</b>	<b>16 919,19</b>	<b>27 071,97</b>
Ecart de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 070 769,75</b>	<b>919 560,02</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	10 850	11,56	15 050	16,28
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>29 155</b>		<b>26 299</b>	
Ventes de biens				
Ventes de prestations services	29 155	31,08	26 299	28,45
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>53 813</b>		<b>51 092</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	53 813	57,36	51 092	55,27
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits			1	
<b>Total I</b>	<b>93 818</b>	<b>100,00</b>	<b>92 441</b>	<b>100,00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	16 387	17,47	18 023	19,50
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	117	0,12	500	0,54
Salaires et traitements	55 630	59,30	54 934	59,43
Charges sociales	14 104	15,03	13 430	14,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	574	0,61	450	0,49
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	7	0,01	353	0,38
<b>Total II</b>	<b>86 818</b>	<b>92,54</b>	<b>87 690</b>	<b>94,86</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>7 000</b>	<b>7,46</b>	<b>4 751</b>	<b>5,14</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif imm				
Autres intérêts et produits assimilés	2 202	2,35	538	0,58
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charg	3 270	3,49	5 924	6,41
Différences positives de change				
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placemen				
<b>Total III</b>	<b>5 472</b>	<b>5,83</b>	<b>6 462</b>	<b>6,99</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	5 665	6,04	3 270	3,54
Intérêts et charges assillées	3 732	3,98		
Différences négatives de change				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placeme				
<b>Total IV</b>	<b>9 397</b>	<b>10,02</b>	<b>3 270</b>	<b>3,54</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-3 925</b>	<b>-4,18</b>	<b>3 192</b>	<b>3,45</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>3 075</b>	<b>3,28</b>	<b>7 944</b>	<b>8,59</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion			129	0,14
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dép., et transferts de charge				
<b>Total V</b>			<b>129</b>	<b>0,14</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion			12 601	13,63
Sur opérations en capital				
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total VI</b>			<b>12 601</b>	<b>13,63</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>			<b>-12 473</b>	<b>-13,49</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	528	0,56	129	0,14
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>99 290</b>	<b>105,83</b>	<b>99 032</b>	<b>107,13</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>96 743</b>	<b>103,12</b>	<b>103 690</b>	<b>112,17</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 547</b>	<b>2,71</b>	<b>-4 658</b>	<b>-5,04</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	36 100		29 600	
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>36 100</b>		<b>29 600</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	36 100		29 600	
<b>TOTAL</b>	<b>36 100</b>		<b>29 600</b>	

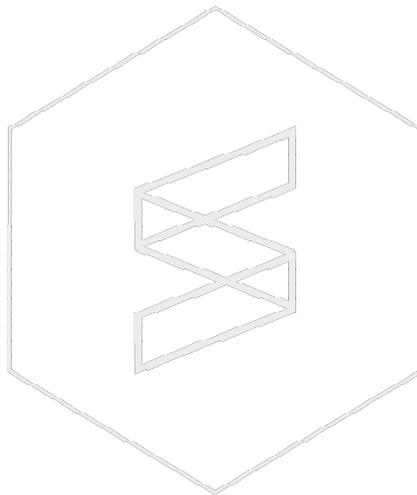
---

# Dossier Financier 2022

---

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE BROCELIANDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 070 770 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 2 547 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2023 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (CRC 2018-06).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : néant
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : néant

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Autres éléments significatifs

Conformément au règlement associatif 2018-06, nous vous communiquons les informations suivantes:

### 1- OBJET DE L'ASSOCIATION – MOYENS D'ACTIONS - ADHESION

Dans le respect des dispositions légales, l'Association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.

- Périmètre : 34 communes (33 communes du Pays de Brocéliande + Romillé sous convention).

- Moyens mis en œuvre :

Conseil d'Administration composé de 36 sièges dont 7 ayant des représentants membres du Bureau (2 femmes / 5 hommes).

Equipe salariée du 01.01.2022 au 31.12.2022 = 2 ETP (2 femmes / 0 homme)

D'une manière générale, en rappel des statuts de l'association en vigueur depuis le 12.06.2013, les moyens de l'association sont :

- La constitution d'un « FONDS D'INTERVENTION » en faveur des porteurs de projets économiques, par la collecte de dons, subventions ou par apports avec droit de reprise ; la forme principale de l'aide est le « prêt d'honneur » aux porteurs de projet,

- La mobilisation d'agents économiques reconnus localement pour leurs compétences et leur réussite pour parrainer les porteurs de projets.

L'Association suscite par ailleurs :

- Le regroupement de toutes les personnes physiques ou morales motivées pour apporter leur concours intellectuel et technique aux entreprises nouvelles, ainsi qu'à l'amélioration du potentiel économique et technologique local.

- L'instauration de liens réguliers de concertation avec les différentes structures du développement local afin de rompre l'isolement des porteurs de projets économiques et de faciliter leur insertion dans le tissu économique et social ;

- L'organisation des échanges avec les autres plateformes INITIATIVE de la région dans le but d'aboutir à une expression collective régionale ;

- les conditions d'une participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie et des programmes du mouvement INITIATIVE France en utilisant les différents canaux ouverts à cette fin

Adhésions et cotisations des adhérents/fait générateur, méthode de comptabilisation retenue :

Appel à adhésions réalisé annuellement pour les partenaires à partir de fin janvier de l'année courante sur la base d'un bulletin d'adhésion précisant :

- Adhérent Personne physique : 50€/an

- Adhérent Partenaire : 350€/an (un représentant de la structure) ou 500€/an (plusieurs représentants de la structure)

- Adhérent Partenaire + : 500€/an minimum (adhésion comprise) + renfort du fonds de Prêt d'honneur destiné aux porteurs de projet ou du fonds d'animation.

Sollicitation au fil de l'eau dans l'année auprès des entrepreneurs (non obligatoire pour bénéficier des services de l'association. Les services de l'association sont proposés à titre gratuit.

Sollicitation sur la base d'un bulletin d'adhésion précisant :

- Adhérent Personne physique : 50€/an

- Adhérent Partenaire : 350€/an

- Adhérent Partenaire + : 500€/an minimum (adhésion comprise) + renfort du fonds de Prêt d'honneur destiné aux porteurs de projet ou du fonds d'animation.

Conformément à l'Article 238 bis du Code Général des impôts, l'association Initiative Brocéliande, membre d'un réseau reconnu d'utilité publique, est un organisme agréé qui rend chaque adhésion-don déductible fiscalement.

Chaque adhésion-don reçu donne lieu à l'édition Reçu fiscal (Cerfa n° 11580\*03).



## Faits caractéristiques

Eléments des comptes annuels  
visés au présent rapport  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 457	828		2 285
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 457</b>	<b>828</b>		<b>2 285</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	113			266
- Prêts et autres immobilisations financières	540 660			566 534
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>540 772</b>			<b>566 800</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>542 230</b>	<b>828</b>		<b>569 085</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	828	548		1 402
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>828</b>	<b>548</b>		<b>1 402</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>828</b>	<b>548</b>		<b>1 402</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 578 642 EURO et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	566 534		566 534
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 770	7 770	
Autres	4 338	4 338	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>578 642</b>	<b>12 108</b>	<b>566 534</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Prod à recevoir	4 323
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>4 323</b>

**Dépréciation des actifs****MODE DE CALCUL DES PROVISIONS SUR PRETS HONNEUR LOCAUX ET PRETS CROISSANCE**

Les Prêts d'honneur Locaux et Croissance sont provisionnés net de garantie selon les règles suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En cas redressement judiciaire ou liquidation : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Sur l'exercice 2022, sur le fonds de Prêt d'honneur Local (1 enveloppe sans droit de reprise dédiée aux projets de Création-Reprise) :

- 3 prêts ont fait l'objet d'une provision pour un montant total de 5 665€
- 2 prêts ont été repris pour être passés en perte pour un montant de 3732€

Sur l'exercice 2022, sur le fonds de Prêt Croissance (2 enveloppes avec droit de reprise dédiée aux projets de Croissance) :

- 0 prêt ont fait l'objet d'une provision pour un montant total de 0€
- 0 prêt ont été repris pour être passés en perte pour un montant de 0€

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	380 328	5 785		386 113
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	-8 182		6 627	-14 809
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>372 146</b>	<b>5 785</b>	<b>6 627</b>	<b>371 304</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées	525 000	155 000		680 000
<b>Total fonds avec droit reprise</b>	<b>525 000</b>	<b>155 000</b>		<b>680 000</b>
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	-4 658	2 547		2 547
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>892 488</b>	<b>163 332</b>	<b>6 627</b>	<b>1 053 851</b>

Le montant brut des Prêts d'honneur Locaux décaissés ou autrement dit versés au 31.12.2022 (quelle que soit la date d'engagement) s'élève à un montant de 143 000€.

Le montant brut des Prêts Croissance décaissés ou autrement dit versés au 31.12.2022 (quelle que soit la date d'engagement) s'élève à un montant de 109 000€.

Le montant des Prêts d'honneur Locaux ou Croissance accordés en comité d'agrément mais finalement non décaissés n'est pas comptabilisé au bilan mais figure parmi les engagements hors bilan.

Ainsi sur l'exercice 2022 :

- . Prêts d'honneur Locaux sans droit de reprise en attente de versement au 31/12/2022 : 29 000 €.
- . Prêts Croissance avec droit de reprise en attente de versement au 31/12/2022 : 51 000 €.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	7 744	7 744		
Dettes fiscales et sociales	9 125	9 125		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50	50		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>16 919</b>	<b>16 919</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fnp	7 536
Personnel - congés à payer	4 642
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>12 178</b>

## Notes sur le compte de résultat

## Autres informations

## Contributions volontaires

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
<b>RESSOURCES</b>		
Bénévolat	36 100	36 100
Prestations en nature		
Dons en nature		29 600
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>36 100</b>	<b>65 700</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	36 100	29 600
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>36 100</b>	<b>29 600</b>

Concernant la valorisation du bénévolat : au titre des activités de l'association sur l'exercice, il fait l'objet d'une valorisation à hauteur de 50€/heure consacrée par les bénévoles.

Sur l'exercice 2022, ce bénévolat a été valorisé à hauteur de 32 100€ et se décompose comme suit :

- Bénévolat en Comité d'agrément : 444h passées x 50€/h = 22 200€
- Bénévolat en Comité de parrainage : 96h passées x 50€/h = 4 800€
- Bénévolat en Bureau : 22h passées x 50€/h = 1 100€
- Bénévolat du Président : 70h passées x 50€/h = 3 500€
- Bénévolat du Trésorier : 10h passées x 50€/h = 500€
- Bénévolat des autres membres du Bureau : néant

TOTAL : 32 100€ (contre 25 600€ au 31.12.2021)

Concernant le mécénat : la préparation, édition et clôture du bilan de l'association fait l'objet d'une valorisation à travers la signature d'une convention de partenariat en mécénat de compétences avec le cabinet comptable SECOB basé à ST MEEN LE GRAND.

Sur l'exercice 2022, à travers l'implication du collaborateur mis à disposition M. Maxime MARRI, ce mécénat a été valorisé à hauteur de 4 000€ pour l'exercice (contre 4 000€ au 31.12.2021).

Concernant la mise à disposition : la mise à disposition de locaux fait l'objet d'une valorisation à travers la signature d'une convention de mise à disposition 2021-2023 avec le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande basé à MONTAUBAN DE BRETAGNE.

Sur l'exercice 2022, cette mise à disposition a été valorisée à hauteur de 6 410€ (contre 5 759€ au 31.12.2020).